

Les Hurons et la Conquête

Un nouvel éclairage sur le « traité Murray »

**Alain
Beaulieu**

Département
d'histoire,
Université du
Québec à
Montréal

DEPUIS LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA dans l'affaire *Sioui c. La Reine*, en 1990, le document que le général James Murray a accordé aux Hurons de Lorette, le 5 septembre 1760, est devenu un symbole : celui de l'existence de droits particuliers pour les Hurons, celui aussi de la reconnaissance de ces droits après des décennies de revendications¹. Invoqué devant les tribunaux à quelques reprises depuis 1990, le « traité Murray » a suscité la controverse et continue de le faire. Plusieurs chercheurs, historiens pour la plupart, ont été surpris par la décision du juge Antonio Lamer et ont contesté ses fondements historiques. Le livre de l'historien Denis Vaugeois, *La Fin des alliances franco-indiennes : enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité* en 1990 (1995), est sans aucun doute celui qui a cristallisé les critiques concernant l'interprétation de la Cour suprême du Canada.

D'autres chercheurs, anthropologues pour la plupart, se ralliant à l'interprétation du juge Lamer, considèrent pour le moins suspectes les remises en question du « traité Murray », y décelant le signe d'un sentiment anti-autochtone. Il n'y a pas si longtemps, Rémi Savard accusait ainsi Denis Vaugeois de racisme dans un commentaire qu'il faisait de *La Fin des alliances franco-amérindiennes* (Savard 1996 : 80). Quelques mois plus tard, Paul Charest, dans une brève note sur la controverse concernant l'identité des Attikameks et des Montagnais, s'interrogeait sur les motivations des historiens qui remettaient en cause l'existence de certains traités conclus avec les Amérindiens, laissant entendre que leur démarche ne procédait pas d'un souci d'objectivité, mais plutôt du désir de nier l'existence de droits particuliers pour les autochtones (Charest 1996 : 85).

Nul besoin donc d'insister sur le caractère émotif des débats autour du « traité Murray ». Dans les circonstances, deux pièges se présentent à propos de ce célèbre document. Le premier serait de s'abstenir de toute réflexion critique sur une interprétation

juridico-historique devenue le symbole d'une victoire politique importante pour les Hurons ; le second piège consisterait à adopter un discours essentiellement polémique, qui ne serait que le reflet d'un sentiment d'exaspération à l'égard d'un vieux document conférant encore aujourd'hui des droits particuliers aux Hurons². Entre ces deux pièges tendus par le contexte judiciaire, il n'y a, me semble-t-il, qu'une seule voie acceptable : affirmer l'autonomie de la recherche historique, même pour des sujets qui peuvent avoir des incidences – positives ou négatives – sur la reconnaissance des droits autochtones, et étudier cet épisode historique d'abord pour en comprendre le sens et la portée pour les acteurs d'une époque donnée, sans être obnubilé par les implications juridiques présentes.

Cela revient à dire qu'il faut considérer une décision judiciaire, même lorsqu'elle émane du plus haut tribunal au pays, pour ce qu'elle est – un acte juridique –, et non pas l'ériger au statut de dogme historique. Il faut accepter de débattre des événements historiques abordés dans les jugements des tribunaux avec lucidité et surtout avec des arguments autres que ceux d'autorité. De manière plus générale, il faut refuser que certains sujets (la question de l'occupation du territoire, celle de la possible disparition de certaines nations autochtones, celle des traités, etc.) deviennent de nouveaux tabous de la recherche historique, où la seule interprétation historique possible serait celle qui favoriserait une thèse juridique en particulier (voir Beaulieu 2000). Une telle attitude serait aussi nocive au plan intellectuel que les anciens discours ethnocentriques, car elle procéderait de la même approche dogmatique et reposerait d'abord et avant tout sur des préjugés et non pas sur un examen rigoureux des faits et des documents disponibles.

C'est dans cette optique que s'inscrit cet article, dont l'objectif est d'éclairer les décisions et les actions des Hurons dans les derniers moments de la guerre

de Sept Ans et, par conséquent, le contexte ayant entouré leur rencontre avec James Murray, au début de septembre 1760. La décision de préparer ce texte fut essentiellement motivée par la découverte d'un nouveau document du XIX^e siècle, qui rapporte des éléments de la tradition orale des Hurons au sujet de leur participation aux derniers épisodes de la guerre de Sept Ans en Amérique. Ce document n'était pas connu lors des débats devant les tribunaux autour du « traité Murray ». Il offre pourtant, jusqu'à un certain point, une « vision de l'intérieur », celle d'un chef du conseil des Hurons, Petit Étienne, qui a vécu les événements et qui se souvient de la rencontre entre les chefs de sa communauté et le général James Murray, au début de septembre 1760.

Pour bien saisir les enjeux auxquels étaient confrontés les Hurons, il faut replacer les informations fournies par le chef Petit Étienne dans le cadre plus large des approches diplomatiques entreprises par les Britanniques pour obtenir la neutralité des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent. Une année s'écoule entre la défaite des Français sur les Plaines d'Abraham (13 septembre 1759) et la capitulation de Montréal (8 septembre 1760). Il s'agit d'une période troublée dans l'histoire des Hurons de Lorette qui, comme les autres Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent, doivent faire des choix difficiles et manœuvrer avec prudence. C'est ce contexte qui donne tout son sens au « traité Murray ».

LE RÉCIT D'UN CHEF HURON : LA MÉMOIRE D'UNE COLLECTIVITÉ

Le récit qui est à l'origine de cet article a été publié en 1828 dans le journal *The Star and Commercial Advertiser/L'Étoile et Journal du commerce*. Fondé en 1827, par Daniel Wilkie, ce journal sera bilingue jusqu'au 28 novembre 1828 (Beaulieu et Hamelin 1973 : 62-63). Les articles n'étaient cependant pas tous traduits en français ; le récit du chef Petit Étienne fut publié uniquement en anglais³. Ses propos ont été recueillis par des « gentlemen qui passaient quelques heures libres au village indien de Lorette, à la maison du plus ancien chef du village [Petit Étienne] » (Anonyme 1828a). Amateurs d'histoire, ils « invitèrent le maître des lieux à converser », dans l'espoir de recueillir quelques éléments de la tradition ancienne des Hurons. Petit Étienne avait, selon son dire, 91 ans. C'était « un très vieil homme », en fait « le plus vieux des chefs du conseil du village ». Sa santé était chancelante : la « main de la mort reposait manifestement sur lui » ; il servait « de lien entre des temps lointains et le présent », mais un lien qui « allait bientôt se briser » (*ibid.*).

Conscient qu'une « fois mort, il nous serait perdu à jamais, et avec lui, plusieurs traditions de sa nation », les visiteurs cherchèrent à obtenir « certaines informations sur l'histoire ancienne de sa tribu et ce, de sa propre bouche » (*ibid.*). Familiers avec certaines facettes de l'histoire des Hurons, les « gentlemen » étaient en quête de précisions au sujet du chef huron Atsistari (ou Sastaretsi), le « premier en réputation des chefs Hurons » (*ibid.*). Leurs attentes à ce sujet furent déçues. Certes, le chef Petit Étienne commença son récit par une allusion à Atsistari :

L'histoire d'Atsistari est une très longue histoire. J'ai maintenant 91 ans. Depuis aussi longtemps que j'ai commencé à écouter les histoires des aînés du village, j'ai toujours entendu parler d'Atsistari. J'avais alors 15 ou 16 ans. (*ibid.*)

Mais il enchaînera ensuite sur des événements auxquels il avait lui-même participé⁴, ne revenant sur l'histoire d'Atsistari que pour conclure la première partie de son récit :

« Mais aussi loin que je puisse me rappeler, j'ai toujours entendu parler d'Atsistari comme du plus grand Guerrier qui ait jamais vécu parmi les Hurons. »

Le vieil homme [Petit Étienne] avait complètement oublié Atsistari en parlant de lui, continue l'auteur de l'article ; qui aurait pu l'interrompre ! sûrement aucun de ceux qui l'avaient écouté. L'histoire d'Atsistari ne peut être révélée que lorsqu'elle sera entendue, elle ne sera donc révélée qu'en des temps futurs.

(*ibid.*)

Si on se fie à son témoignage, Petit Étienne serait né vers 1737. Il avait donc une vingtaine d'années lors des derniers moments de la guerre de Sept Ans en Amérique du Nord. Il était chef du conseil des Hurons depuis au moins la fin du XVIII^e siècle⁵. Son nom apparaît, à titre de chef, dans la concession des Jésuites aux Hurons de Lorette, du 26 février 1794 (Vincent-Tehariolina 1995 : 476)⁶. En 1828, sa « mémoire était fraîche », surtout pour les « événements de son enfance » ; elle « ne l'était pas autant pour ceux des temps présents, et même pour les temps passés, elle avait besoin de l'aide d'un de ses amis plus jeune, lui-même un vieil homme, pour le rendre intelligible » (Anonyme 1828a). Ce sont donc deux anciens de la communauté huronne qui parlent à travers les propos rapportés par *The Star*, en 1828.

De manière plus générale, ce sont les traditions de la communauté que Petit Étienne et son « jeune ami » racontent et expliquent. Au début du XIX^e siècle, la tradition orale jouait encore un rôle significatif dans la transmission de l'histoire de la communauté huronne. Comme le rapporte le chef Nicolas Vincent, en 1819, c'était une pratique courante parmi les Hurons de se réunir pour écouter les récits historiques concernant la communauté. Par ses récits se perpétuait le souvenir des événements les plus significatifs de l'histoire des Hurons :

Nos ancêtres ne savaient pas écrire : nous n'avons point de Livres, nous le tenons par tradition. Anciennement, nos chefs assemblaient la nation pour qu'elle entende de ses chefs l'histoire de la nation ; nous suivons la même coutume et nous racontons à nos enfants les affaires de notre nation qui se sont passées de notre temps. Les anciens chefs racontent ce qu'ils savent de l'ancien temps. (JCABC 1819)

En somme, le témoignage de Petit Étienne est celui de quelqu'un qui a participé à des événements cruciaux, mais aussi, sans aucun doute, le récit entretenu dans sa communauté au sujet d'une période cruciale. En ce sens, que le chef Petit Étienne soit assisté d'un ami plus jeune ne doit pas nous amener à rejeter la valeur de son témoignage. À travers son récit – interprété ou expliqué par son ami – c'est la tradition d'une communauté qui est véhiculée.

LES HURONS DANS L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE

En Amérique du Nord, les opérations militaires de la guerre de Sept Ans peuvent être divisées en deux grandes phases. La première, qui va de 1755 à 1758, est dominée par les Français, qui profitent des difficultés des Britanniques à coordonner leurs efforts de guerre pour imposer leur rythme à ce conflit. La défaite de l'armée du général Braddock (1755), la prise du fort Oswego (1756), l'échec de l'offensive britannique contre Louisbourg (1756) et la prise du fort William Henry (1757) furent autant de coups d'éclat qui ébranlèrent l'opinion publique britannique et américaine dans les premières années du conflit. La « petite guerre » que livraient les alliés autochtones des Français, de l'Ohio

jusqu'en Acadie, contribuait elle aussi à saper le moral des colons américains.

Dans les premières phases de la guerre de Sept Ans, les Français avaient réussi à rallier derrière eux la plupart des nations amérindiennes du continent nord-américain, tandis que les Britanniques avaient peine à conserver quelques autochtones à leurs côtés. Dans la lutte contre l'Angleterre en Amérique du Nord, l'alliance avec les Amérindiens constituait assurément un atout de taille pour la France. Cette alliance était perçue, tant par les Français que par les Britanniques, comme un élément qui permettait de contrebalancer en partie le déséquilibre démographique qui jouait largement en faveur des colonies américaines (Beaulieu et Sawaya 2000).

Les Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent (Hurons, Algonquins, Abénaquis et Iroquois) figuraient parmi les alliés les plus sûrs des Français. Même s'ils entretenaient, dans les périodes de paix, des relations diplomatiques avec les Anglais de la colonie de New York (Delâge 1991 ; Sawaya 1998)⁷, les Amérindiens domiciliés n'en étaient pas moins les alliés des Français et cette alliance se manifestait concrètement lorsque les hostilités reprenaient entre la France et l'Angleterre. Il faut dire que l'emplacement de leurs villages, au cœur de la colonie française, ne laissait guère une grande marge de manœuvre aux domiciliés : s'allier aux Britanniques était impensable, à moins d'abandonner les villages de la vallée du Saint-Laurent, tandis que la neutralité restait extrêmement suspecte aux yeux des Français et presque impossible à maintenir.

Les nations des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio jouaient un rôle plus important dans l'alliance franco-amérindienne, à la fois parce qu'elles fournissaient un plus grand nombre de guerriers et parce qu'elles occupaient des territoires où les Européens étaient encore très minoritaires. Les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, qui pouvaient réunir environ huit cents guerriers à la fin du Régime français, constituaient tout de même une force d'appoint que ni les Français ni les Britanniques (qui subsistaient leurs attaques) n'étaient prêts à négliger.

• Parmi les domiciliés, certaines communautés avaient un rôle stratégique plus important, à la fois en raison de leur nombre et de l'emplacement de leurs villages. C'était le cas des Iroquois de la région de Montréal, notamment ceux de Kahnawake, et des Abénaquis d'Odanak : ils formaient le plus fort contingent de guerriers, et leurs villages, sur la rive sud du Saint-Laurent – voie d'invasion naturelle pour les colonies américaines –, avaient une grande portée stratégique. Dans l'alliance franco-amérindienne, l'importance militaire des Hurons demeurait relativement marginale. Leurs quelques guerriers étaient sans doute appréciés des autorités françaises, mais ils ne pouvaient certes pas faire la différence dans des conflits d'importance. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les Hurons n'en restaient pas moins fiers de leurs traditions guerrières. On le constate dans les propos du chef Petit Étienne, qui affirme en 1828 qu'aucune « des nations indiennes » ne surpassait « en bravoure et en connaissances guerrières la nation huronne » (Anonyme 1828a).

La présence des Hurons dans la région de Québec remontait à l'année 1650 et s'inscrivait dans le contexte de la destruction de la Huronie par les Iroquois. Dans le siècle qui suivit leur installation dans la région de Québec, les Hurons virent leur population décliner : environ cinq cents personnes au début des années 1650, ils n'étaient plus que cent à cent vingt à la fin du Régime français et au début du Régime britannique. Ils déplacèrent leur village à quelques reprises avant de se fixer, en 1697, là où se trouve encore la réserve de Wendake. Les Hurons faisaient partie des

Sept Nations du Canada, une alliance qui regroupait l'ensemble des Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent (Hurons, Abénaquis, Iroquois, Algonquins et Népissingues). Même si les premières mentions dans les sources européennes datent du début du Régime britannique, l'origine de cette alliance remontait sans doute au XVII^e siècle et fut probablement mise sur pied peu de temps après l'installation des Iroquois au sud du Saint-Laurent. C'est du moins ce que suggèrent la tradition orale des Hurons et celle des Iroquois de Kahnawake (voir Beaulieu et Sawaya 1997).

L'EFFRITEMENT DE L'ALLIANCE FRANCO-AMÉRINDIENNE, 1758-1759

Dès le début des hostilités de la guerre de Sept Ans, les Britanniques avaient cherché à convaincre les Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent de sortir de l'alliance franco-amérindienne et de rester neutres. En 1755, les premières démarches faites en ce sens par William Johnson, surintendant britannique des Affaires indiennes, n'avaient toutefois donné aucun résultat concret (O'Callaghan 1856-1887, 6 : 994 ; JP, 2 : 8, 379). Par la suite, les échecs répétés des Britanniques dans les opérations militaires contre les Français ne créèrent pas un contexte favorable à ces démarches, Johnson rencontrant même parfois de sérieuses difficultés à empêcher certaines nations de la Ligue iroquoise de se joindre aux Français (voir JP, 2 : 736 ; 9 : 825).

À partir de 1758, le vent tourna toutefois définitivement en faveur des Britanniques. Sous la gouverne de William Pitt, la Grande-Bretagne concentra alors une grande partie de son effort de guerre en Amérique du Nord. Débordée en Europe, la France ne put suivre le mouvement : elle abandonna les unes après les autres ses positions à l'intérieur du continent et replia ses troupes vers la vallée du Saint-Laurent. La bataille de Carillon, en juillet 1758, fut la dernière où les Français remportèrent une victoire importante. Par la suite, les Britanniques s'emparèrent successivement de Louisbourg (1758), du fort Frontenac (août 1758), du fort Duquesne (novembre 1758), des forts Niagara, Carillon et Saint-Frédéric (juillet 1759). À l'été 1759, l'offensive britannique se concentra sur Québec, la place forte française la mieux défendue en Amérique du Nord. À la fin de juin, une imposante flotte britannique de près de 190 navires, dont 49 gros bâtiments, avec quelque 18 000 hommes, prit position devant Québec (Mathieu 1993 ; Cole Harris 1987). Le siège dura plus de deux mois et ne prit fin qu'avec la capitulation de Québec, le 18 septembre 1759, cinq jours après la bataille des Plaines d'Abraham.

Les victoires contre les Français avaient permis de marquer des points dans les efforts pour ébranler l'alliance franco-amérindienne, qui avait commencé à s'effriter dès l'automne 1758, avec la conclusion du traité d'Easton, par lequel les Amérindiens de la vallée de l'Ohio se retiraient du conflit. À partir de ce moment, les Britanniques avaient intensifié leurs démarches diplomatiques auprès des alliés autochtones des Français, dont les domiciliés, pour les persuader d'opter pour la neutralité. Dès les premiers mois de l'année 1759, utilisant les services des Six Nations iroquoises, Johnson avait adressé un message aux Iroquois d'Oswegatchie – qui faisaient depuis peu partie des domiciliés – pour les inciter à demeurer neutres (O'Callaghan 1856-1887, 7 : 393). Le 22 avril de la même année, il en avait envoyé un autre de même nature aux Iroquois d'Oswegatchie et à ceux de Kahnawake et de Kanesatake (*ibid.*). Au début de septembre 1759, à partir d'Oswego, il avait chargé une nouvelle fois les Six Nations d'un message pour les Iroquois d'Oswegatchie



et les autres Amérindiens domiciliés. Il les prévenait de renoncer à l'alliance française s'ils ne voulaient pas encourir les représailles des Britanniques (JP, 13 : 133), et il réitéra cet ultimatum aux domiciliés une nouvelle fois au début du mois d'octobre 1759 (JP, 13 : 155-156).

Les Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent n'étaient pas insensibles à ces démarches, d'autant plus qu'à partir de 1759 la position des Français apparaissait très précaire. Entre le printemps et l'automne 1759, William Johnson eut même à quelques reprises des motifs de croire que ses démarches portaient fruit. Dès le mois d'avril 1759, le surintendant reçut des confirmations du désir des Amérindiens domiciliés d'abandonner les Français. Dans un conseil tenu à Canajoharie, les Iroquois d'Oswegatchie, qui parlaient pour eux-mêmes et au nom des Amérindiens de Kahnawake et de Kanesatake, avaient promis qu'ils ne participeraient plus aux opérations militaires des Français (O'Callaghan 1856-1887, 7 : 393). En septembre, les Iroquois d'Oswegatchie promirent à nouveau d'abandonner les Français (JP, 13 : 142). Enfin, en octobre 1759, les Amérindiens domiciliés avaient témoigné à Johnson, par des ceintures de wampum, de leur intention d'abandonner les Français (JP, 13 : 155-156 ; voir aussi JP, 3 : 191).

LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM ET L'ABANDON DU VILLAGE, 1759

Les documents britanniques ne permettent pas de déterminer si les Hurons faisaient partie de ceux qui discutaient avec

les Britanniques. Il semble toutefois que c'étaient surtout les Iroquois de la région de Montréal qui étaient les plus actifs dans ces pourparlers. L'emplacement des Hurons, à proximité de Québec, là où était concentré l'essentiel des troupes françaises, ne leur permettait sans doute pas d'afficher trop ouvertement leur volonté de rester neutres, à supposer que cette idée ait vraiment été envisagée. Le récit du chef Petit Étienne présente plutôt les Hurons comme des guerriers qui participent activement à la défense de la ville aux côtés des Français. S'ils étaient divisés sur l'attitude à adopter à ce moment, cela ne ressort pas de son récit. Au cours du siège de Québec, les Français pouvaient d'ailleurs compter sur quelques centaines de guerriers autochtones, qui jouèrent un rôle important dans les opérations de harcèlement des troupes britanniques tout au long de l'été 1759 (MacLeod 2000 : 160-162). Les Hurons participèrent sans doute à ces opérations, mais le contingent le plus imposant d'Amérindiens alliés était formé d'Abénaquis et d'Amérindiens des Grands Lacs (*ibid.*).

Le récit de Petit Étienne sur la guerre de Sept Ans commence précisément en 1759, avec la bataille des Plaines d'Abraham. Le matin du 13 septembre, les guerriers hurons, comme le gros des troupes françaises, se trouvaient encore du côté de Beauport, où les Français attendaient une tentative de débarquement des Britanniques. Petit Étienne raconte comment les guerriers hurons se déplacèrent rapidement du côté des Plaines d'Abraham :

Les armées françaises et canadiennes s'étendaient des chutes Montmorency à la rivière Saint-Charles. J'accompagnais mon

grand-père Tsa-wa-wan-hi, le grand chef des Hurons, quand il joignit l'armée à Beauport avec 60 ou 70 de nos hommes matures, en plus de quelques jeunes hommes.

La mousqueterie fut entendue pour la première fois à Cap-Rouge. – Nos Guerriers se précipitèrent de l'autre côté de la Saint-Charles à toute vitesse, afin de prendre part à la bataille.

(Anonyme 1828a)

Le récit de Petit Étienne nous apprend que les Hurons participèrent à la défense de Québec à ce moment⁸. Le chef huron, qui n'était alors qu'un jeune homme, ne participa pas aux opérations militaires. Suivant les ordres de son grand-père, il fit demi-tour et observa les combats à distance :

Mon Grand-père était trop âgé pour maintenir le rythme de ses Guerriers. Il voulait que je l'accompagne, mais juste au moment où il aperçut les Hurons et fut sur le point de se joindre à eux, il m'ordonna de retourner ; je lui obéis ; mais ne revins sur mes pas que sur une courte distance, et me cachai pour observer ce qui se passait. Je n'ai pas vu grand'chose de la bataille. (*ibid.*)

Après la défaite des Plaines d'Abraham, les troupes françaises abandonnèrent la ville et se replièrent vers l'ouest, en passant par Sainte-Foy. Les Hurons se dirigèrent rapidement vers leur village et, d'après ce que rapporte Petit Étienne, reçurent l'ordre de Vaudreuil de l'abandonner et de suivre les troupes françaises :

Il était entre 7 et 8 heures du soir quand Vaudreuil arriva au village et donna ses ordres à notre agent et marcha sans s'arrêter. [...] L'agent convoqua une réunion de notre Conseil et nous dit que les ordres du général étaient que l'on devait le suivre. (Anonyme 1828c)

Toute la communauté abandonna le village. Avant de partir, les Hurons dissimulèrent leurs biens de valeur dans les bois, n'apportant avec eux que les ornements et les vases sacrés de leur église, geste qui témoignait de leur attachement à la religion catholique (*ibid.*) Le récit de Petit Étienne laisse clairement entendre que les Hurons avaient quitté leur village par suite d'un ordre des Français, ordre auquel ils s'étaient soumis. Ce n'était apparemment pas la première fois que les Hurons invoquaient cette explication pour justifier l'abandon de leur village, car, dès 1762, le général James Murray interpréta sensiblement de la même manière leur départ précipité après la défaite des Plaines d'Abraham : « Ils [les Hurons] paraissent très heureux de leurs nouveaux maîtres et furent si heureux de voir épargner leur village en 1759, bien qu'ils fussent forcés par les Français de l'abandonner. » (Murray 1762)

UNE NEUTRALITÉ OFFICIEUSE

Il est difficile de cerner avec certitude les motifs des Hurons lorsqu'ils décidèrent d'abandonner leur village. Agissaient-ils ainsi uniquement parce qu'ils en avaient reçu l'ordre des Français ? C'est possible, mais il y a peut-être d'autres facteurs, notamment la crainte de représailles de la part des Britanniques ou encore la dépendance à l'égard des Français pour assurer leur subsistance. En abandonnant rapidement leur village, les Hurons n'avaient certainement pas pu transporter avec eux de grandes quantités de nourriture. Certes, ils pouvaient sans doute compter partiellement sur la chasse pour assurer leur survie durant l'hiver. Cependant, à cette époque, la chasse n'était vraiment productive qu'à l'intérieur des terres, le gros gibier ayant délaissé depuis longtemps les secteurs de colonisation le long du Saint-Laurent. Et les Hurons n'étaient apparemment pas décidés à abandonner les rives du fleuve.

Comme le montre la suite du récit de Petit Étienne, les Hurons passèrent l'hiver 1759-1760 sur la rive ouest de la rivière Jacques-Cartier. Ils y construisirent des habitations temporaires à proximité d'un campement français, où ils pouvaient se procurer les provisions nécessaires à leur subsistance : « Un magasin fut érigé sur l'autre rive [de la rivière Jacques-Cartier], nous installâmes nos cabanes là pour l'hiver, recevant des provisions des magasins du Roi. » (Anonyme 1828c) Ces provisions – « de la farine et du bœuf » – étaient très bonnes, se souvient Petit Étienne, même si le bœuf était peut-être « de la chair chevaline » (*ibid.*).

On aurait pu croire que la prise de Québec, en septembre 1759, aurait fait basculer définitivement les Amérindiens domiciliés du côté de la neutralité. L'idée faisait rapidement son chemin, mais les Amérindiens domiciliés adoptaient encore une attitude prudente. À la fin de septembre 1759, William Johnson avait reçu des nouvelles de ses éclaireurs, qui lui indiquaient que les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, principalement les Iroquois de Kahnawake, de Kanesatake et d'Oswegatchie, se montraient favorables aux offres de neutralité des Britanniques. La défaite des Français à Québec avait porté un dur coup à l'alliance franco-amérindienne et les Iroquois semblaient déterminés à ne plus participer à la guerre aux côtés des Français (JP, 13 : 150).

Malgré cela, les Amérindiens domiciliés demeuraient toujours officiellement dans le camp des Français. En témoigne bien, dans les premières semaines de l'année 1760, l'ambassade qu'ils envoient aux Six Nations iroquoises pour les persuader de ne pas participer à la guerre aux côtés des Anglais. Les Amérindiens domiciliés agissaient à la demande du gouverneur Vaudreuil et affirmaient représenter une vingtaine de nations, dont certainement plusieurs des Grands Lacs⁹. Tout en demandant aux Iroquois des Six Nations de ne pas assister militairement les Britanniques, les Indiens domiciliés, dont le porte-parole était un Algonquin de Trois-Rivières, expliquaient qu'ils ne pouvaient pour leur part abandonner les Français, en raison de leur attachement à la religion catholique (JP, 3 : 189).

Les tergiversations des domiciliés vont se poursuivre tout au long du printemps et durant la plus grande partie de l'été 1760. De partout arrivaient des nouvelles qui témoignaient de la lassitude des *French Indians* face à cette guerre qui s'éternisait, mais les conseils de chacun des villages s'abstenaient de faire des offres de paix formelles aux Britanniques¹⁰. Il n'est pas facile de cerner les motivations précises des Amérindiens domiciliés. L'attachement à la religion catholique était peut-être l'un des facteurs qui expliquaient leur refus de se réfugier dans la neutralité. C'est du moins la raison qu'ils avaient donnée aux Six Nations iroquoises au début de l'année 1760.

Il est probable aussi que les Français avaient réussi à convaincre leurs alliés autochtones de la vallée du Saint-Laurent de l'arrivée massive de renforts, tant en provenance de la France que des Grands Lacs, pour le printemps et l'été 1760. Comme le remarque Jeffery Amherst, au début de juin 1760, les Français, dans le but de convaincre les domiciliés de rester dans leur alliance, leur faisaient miroiter la perspective de l'arrivée de renforts, à la fois des Grands Lacs et d'Europe (JP, 10 : 163 ; voir aussi *ibid.* : 160). Encore au printemps 1760, Pierre Pouchot, qui commandait au fort Lévis, sur le haut Saint-Laurent, utilisait d'ailleurs l'argument de l'arrivée prochaine de renforts pour impressionner les représentants des Six Nations iroquoises, venus en ambassade au village d'Oswegatchie (JP, 10 : 141).

Tout au long de l'hiver 1759-1760, les Français avaient aussi préparé leur offensive militaire pour reprendre Québec. Ces préparatifs pouvaient laisser croire aux Amérindiens que les

Français allaient reprendre le contrôle de la vallée du Saint-Laurent et endiguer le raz-de-marée britannique. À ces espoirs s'ajoutait peut-être celui de la signature d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre, avant que les armées du général Amherst ne scellent définitivement le sort du Canada. Cette rumeur avait circulé au cours de l'hiver 1759-1760, retardant même la levée des milices dans certaines colonies américaines et, à la fin de l'été 1760, alors que les troupes britanniques encerclaient Montréal, les Français fondaient encore quelques minces espoirs sur cette possibilité¹¹.

L'attitude des Hurons après la défaite des Plaines d'Abraham, telle que la décrit Petit Étienne, cadre bien avec les informations qui proviennent des sources françaises et britanniques. Au cours de l'hiver 1759-1760, les Hurons échangèrent quelques coups de feu avec les sentinelles anglaises postées à Cap-Rouge, mais les chefs de la communauté avaient décidé d'éviter de participer activement au combat contre les Britanniques. Pragmatiques, ils étaient conscients de leur faible nombre et voulaient éviter de soulever inutilement la hargne des Britanniques, qui semblaient sur le point de défaire les Français :

Nous ne voulions récemment prendre aucune part active dans la guerre en nous opposant aux Anglais – notre Conseil des chefs considérait notre force trop restreinte pour avoir quelque effet ; pour notre propre sécurité, ils décidèrent de rester neutres. Nous connaissions nos faiblesses et respectâmes cette neutralité qui ne nous mettait pas en danger face aux conquérants. (Anonyme 1828c)

Ce n'était certainement pas la première fois que les Hurons donnaient cette interprétation de leur décision d'opter pour la neutralité après la défaite des Français sur les Plaines d'Abraham. On peut supposer qu'elle circulait déjà peu de temps après la capitulation de Montréal, puisque Murray écrit, dans son rapport de 1762, qu'après qu'ils les eurent forcés à quitter leur village, les Français « n'ont pu les pousser à agir avec rigueur contre nous » (Murray 1762). Le texte de Murray vient appuyer l'idée que le récit de Petit Étienne est tout autant celui de sa communauté, répété sans doute à plusieurs reprises après 1760, que le sien propre.

LES FRANÇAIS SE REPLIENT UNE AUTRE FOIS, LES HURONS LES SUIVENT...

Pour les Britanniques, la prise de Québec, en septembre 1759, représentait une étape décisive vers la conquête de la Nouvelle-France. Au printemps 1760, la partie n'était toutefois pas encore totalement jouée. À la fin d'avril 1760, le chevalier de Lévis, qui avait succédé à Montcalm à la tête des troupes françaises, lança une offensive sur Québec, avec environ 7 300 hommes. La seconde bataille des Plaines d'Abraham, que l'on désigne plus souvent sous le nom de Bataille de Sainte-Foy, eut lieu le 28 avril 1760, sensiblement au même endroit où les troupes de Montcalm avaient été défaites en 1759. Cette fois, les troupes françaises, plus nombreuses, défirent celles de Murray, qui réussirent tout de même à se réfugier dans la ville. L'arrivée de la flotte britannique, au milieu du mois de mai, força les troupes françaises à se replier vers Montréal (Frégault 1975 : 372-381). À partir de ce moment, seul un traité de paix entre la France et l'Angleterre aurait pu sauver le Canada de la conquête britannique.

On sait que quelque deux cent quatre-vingts Amérindiens accompagnaient les troupes du chevalier de Lévis en avril 1760 lors de son attaque contre Québec, mais les documents français ne permettent pas d'affirmer que les Hurons en faisaient partie

(Casgrain 1889 : 257). Le récit de Petit Étienne ne contient aucune allusion à la contre-offensive organisée par le chevalier de Lévis au printemps 1760 ni à la seconde bataille des Plaines d'Abraham. Cela porte à croire que les Hurons n'y participèrent pas. Une autre hypothèse, qu'on ne peut pas écarter complètement, est que le chef Petit Étienne ne tenait pas à rappeler à ses hôtes, sans doute des Britanniques, le rôle que les siens avaient pu jouer dans une défaite majeure des troupes anglaises.

Quoi qu'il en soit, lorsque les Français décidèrent de retraiter en direction de Montréal, les Hurons décidèrent de les suivre. Le chef Petit Étienne ne s'explique pas vraiment sur les motifs des Hurons, laissant entendre qu'ils agissaient ainsi pour bénéficier des vivres que les Français leur fournissaient depuis l'automne précédent : « Quand le printemps fut venu, raconte-t-il, le Commandant nous dit que si l'on s'attendait à recevoir des provisions nous devions suivre l'armée française à Montréal » (Anonyme 1828c). Comme l'hiver précédent, les Hurons ne pouvaient guère compter sur la chasse pour assurer leur subsistance, à moins d'abandonner les rives du Saint-Laurent pour remonter à l'intérieur des terres. Dans les circonstances, on aurait pu s'attendre que les Hurons emboîtent immédiatement le pas aux troupes françaises. Ce ne fut pas le cas. Si l'on se fie au témoignage de Petit Étienne, les Hurons retardèrent leur départ de plusieurs semaines, ne quittant la région de Québec qu'après l'armée de Murray, qui partit le 14 juillet pour rejoindre les troupes de Amherst et de Haviland (Frégault 1975 : 384) :

Cela [suivre les Français], nous le fîmes, mais l'armée anglaise était partie avant nous par bateau, et nous voyageâmes avec nos femmes et enfants dans nos canots, et par terre ; les suivant d'aussi près que nous le pouvions, jusqu'à ce que nous atteignîmes Pointe-du-Lac, où nous traversâmes jusqu'aux îles de Sorel, et nous installâmes un campement. (Anonyme 1828c)

Les Hurons restèrent-ils en arrière-garde pour espionner les Anglais ? C'est une possibilité qu'il ne faut pas négliger et qui semble confirmée, en partie, par la décision des Hurons de suivre l'armée anglaise d'aussi près que possible. Fournir des renseignements aux Français sur la progression de l'armée de Murray était peut-être le service que les Hurons rendaient aux Français pour pouvoir continuer à bénéficier de leurs vivres.

Dans les jours qui suivirent leur installation aux îles de Sorel, les Hurons eurent un accrochage avec des soldats anglais qui avaient accosté à proximité de leur campement. Un des quatre guerriers qui faisaient le guet tira sur les soldats et en tua apparemment un. Selon Petit Étienne, les guerriers de sa nation, qui s'étaient avancés de manière pacifique, avaient réagi à une provocation des Anglais :

Nous positionnâmes quatre guerriers pour faire le guet ; et je me rappelle qu'un jour ou deux après, un bateau avec à son bord six hommes et un officier s'approcha de l'île avec l'intention d'y accoster ; nos guerriers se montrèrent à l'approche du bateau, ce qui se voulait un signe de paix, car nous aurions pu tous les tuer avant même qu'ils aient pu nous voir. [...] Ceux qui se trouvaient dans le bateau furent très alarmés lorsqu'ils nous aperçurent, et rebroussèrent immédiatement chemin. Un de ces hommes ouvrit toutefois le feu sur celui de nos guerriers qui se trouvait le plus à l'avant, qui ne fut pas blessé, mais fut si exaspéré qu'il retourna le tir, et tua l'homme. (Anonyme 1828c)

Il n'y aura pas d'autres incidents du genre par la suite, les Hurons souhaitant éviter tout affrontement avec les Britanniques. Leurs chefs avaient d'ordinaire pour consigne de suivre les troupes de Murray sans les attaquer : « Nos chefs nous avaient ordonné

de suivre l'armée anglaise sans ouvrir le feu sur eux. » (*ibid.*) Ici aussi, la consigne de suivre les troupes anglaises sans ouvrir le feu suggère que les Hurons espionnaient l'armée de Murray.

LES HURONS ET LE TRAITÉ D'OSWEGATCHIE, 30 AOÛT 1760

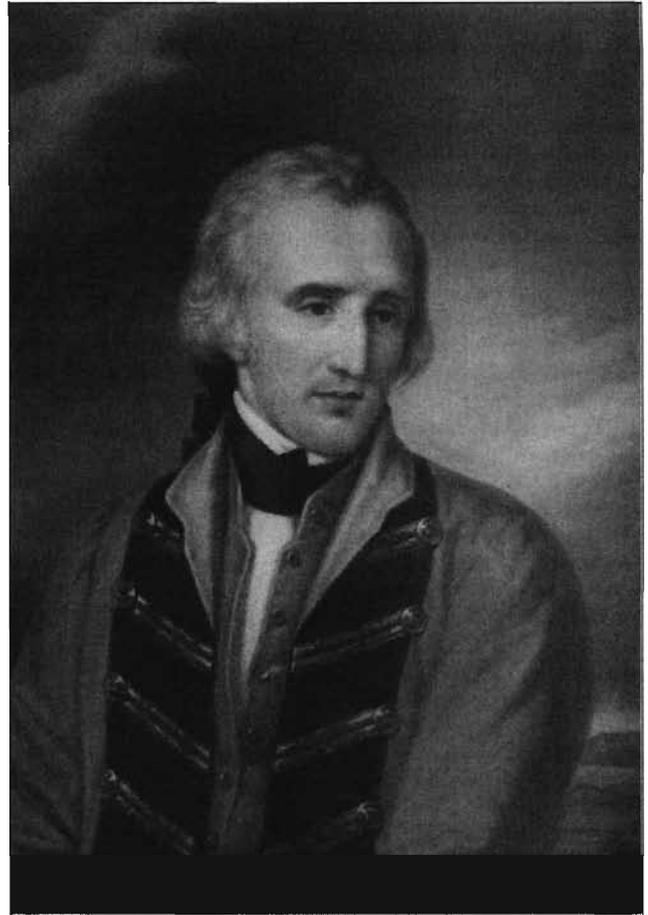
Après avoir séjourné quelque temps sur les îles de Sorel, les Hurons prirent la direction de Montréal, ayant reçu de la part des Iroquois de Kahnawake une invitation à s'y rendre : « Nous poursuivîmes notre route vers Montréal, aussitôt qu'on nous ordonna d'aller au village des Iroquois au Sault-Saint-Louis », rapporte Petit Étienne (Anonyme 1828c) qui ne précise cependant pas l'objectif de cette rencontre. Il est probable toutefois que l'invitation s'inscrivait dans le contexte des pourparlers que les Iroquois de la région de Montréal, et peut-être d'autres Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, étaient sur le point d'entamer avec les Britanniques.

L'incapacité des Français à reprendre possession de Québec au printemps 1760 avait marqué un tournant dans l'alliance franco-amérindienne. Les chances de voir les Français renverser la vapeur apparaissaient nulles. Les Amérindiens domiciliés hésitaient encore malgré tout à se retirer officiellement de l'alliance franco-amérindienne et à afficher ouvertement leur volonté de négocier une paix séparée avec les Britanniques. Les tergiversations des Amérindiens domiciliés, qui promettaient d'abandonner les Français tout en restant à leurs côtés, provoquèrent évidemment certaines réactions ulcérées chez les Britanniques. Mais cela ne suffit pas pour les convaincre d'interrompre les démarches ni pour les inciter à changer de camp.

En février 1760, au cours des préparatifs militaires contre Montréal, le commandant en chef Jeffery Amherst avait demandé à Johnson de ne ménager aucun effort pour convaincre le plus grand nombre possible de *French Indians* d'abandonner les Français (JP, 3 : 193). Au début de mars 1760, Johnson avait répondu en promettant de tout mettre en œuvre pour isoler les Français de leurs alliés autochtones (*ibid.*). Quelques mois plus tard, il tenait à nouveau le même discours au commandant en chef britannique (JP, 3 : 249-250 ; voir aussi *ibid.* : 265). Au début d'août 1760, alors que les troupes britanniques se préparaient à lancer leur grande offensive contre Montréal¹², Johnson renouvela ses démarches diplomatiques auprès des Amérindiens domiciliés.

Le 10 août, il envoya des émissaires pour les convaincre d'opter pour la neutralité (JP, 3 : 272-273 ; 13 : 163). Ces émissaires rencontrèrent les Amérindiens domiciliés vers le 14 août et n'eurent apparemment pas de mal à les convaincre d'accepter les offres de paix des Britanniques. Le 14 août 1760, les quelque « six cent sauvages domiciliés » que le gouverneur Vaudreuil avait rassemblés pour s'opposer à la descente des troupes du général Haviland, sur la rivière Richelieu, désertèrent : « les sauvages ayant eu nouvelle que ceux des Cinq Nations se portoient pour médiateur entre eux et les Anglois, ils abandonnèrent le camp et se retirèrent chez eux. » (Anonyme 1760 : 252-253). Le récit de Petit Étienne porte à croire que les Hurons ne faisaient pas partie des Amérindiens réunis par Vaudreuil. Ils étaient sans doute alors encore dans la région de Trois-Rivières, qu'ils quittèrent après avoir reçu une invitation des Iroquois de Kahnawake.

Les Amérindiens rencontrés par les émissaires de Johnson envoyèrent une trentaine de représentants vers Oswegatchie pour faire la paix. Selon Amherst, Johnson parla avec ces délégués autochtones durant toute la journée du 30 août (Amherst 1931 : 241). Au terme de cette rencontre, les Amérindiens domiciliés s'engagèrent à demeurer neutres ; en échange, Johnson leur



promit de les traiter en amis et d'oublier les hostilités passées (JP, 3 : 272-273 ; voir aussi Vaugeois 1995 : 53-54)

Les Iroquois de la région de Montréal rappelleront à quelques reprises par la suite les dispositions de ce traité, dont les termes tournaient autour de quatre points : 1) l'absence de représailles, 2) la liberté d'exercer la religion catholique, 3) la protection des terres et 4) la continuité dans les droits et privilèges du Régime français (voir Beaulieu, à paraître). Ce traité fut apparemment conclu au nom des Sept Nations du Canada, mais le récit de Petit Étienne confirme que les Hurons n'étaient pas représentés lors des pourparlers avec William Johnson à Oswegatchie. Lorsqu'ils arrivèrent à Kahnawake, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, le village était vide. Les Hurons constatèrent que les Iroquois avaient eux aussi abandonné leur village : « Nous y allâmes et trouvèrent le village déserté comme le nôtre, il n'y avait personne. » (Anonyme 1828c)

LA RENCONTRE AVEC MURRAY, 4-5 SEPTEMBRE 1760

Peu après leur arrivée à Kahnawake, les Hurons s'installèrent dans les maisons désertées et envoyèrent des « jeunes hommes à la recherche des Iroquois ». Quelques jours plus tard, ils apprirent que la paix était sur le point d'être conclue : « Avant que plusieurs jours ne se soient passés, nous entendîmes que la guerre tirait à sa fin. » (*ibid.*) Cette rumeur était sans aucun doute le résultat du traité conclu à Oswegatchie, dont la nouvelle fut connue rapidement dans la vallée du Saint-Laurent. Dès le 2 septembre, les Français savaient que leurs alliés

amérindiens avaient décidé de faire la paix avec les Britanniques et refusaient de participer à de nouvelles opérations militaires contre eux. Ils avaient reçu « nouvelle que les Anglois avaient accepté la paix proposée pour eux par les Sauvages des Cinq Nations et [ils] abandonnèrent le camp » français (Anonyme 1760 : 256).

C'est l'annonce d'une paix prochaine, rapporte Petit Étienne, qui persuada les Hurons d'envoyer des représentants auprès du général James Murray, dont l'armée était stationnée sur la rive sud de Montréal : « Nos chefs en entendant cette nouvelle [que la guerre tirait à sa fin] montèrent aussitôt sur leurs chevaux et allèrent à Laprairie là où le général anglais se trouvait » (Anonyme 1828c). La suite du récit est capitale pour comprendre ce qui s'est vraiment passé lors de la rencontre entre les Hurons et Murray. Le récit de Petit Étienne indique que la rencontre fut brève et qu'elle n'a certainement pas donné lieu à des tractations qui pourraient s'apparenter à la négociation d'un traité. Le général anglais exprima d'abord son étonnement devant l'attitude des Hurons, qui avaient abandonné leur village. Il leur dit qu'ils pouvaient entrer librement chez eux :

À leur arrivée aux quartiers du général, les soldats prirent soin de leurs chevaux ; les officiers prirent nos chefs par le bras et les conduisirent à leur général. Dès qu'il les vit, il s'écria : « Voilà les Hurons ! pourquoi avez-vous quitté votre village ? vous n'avez rien à craindre de nous, retournez à votre village là où vous êtes en sûreté », et il se tourna vers quelqu'un près de lui et donna un ordre. (*ibid.*)

Le lendemain, les Hurons reçurent un document de la part du général Murray : « Nous reçûmes le lendemain matin un papier de lui, qui signifiait, à ce que nous comprîmes, que la paix était faite » (*ibid.*). Le récit de Petit Étienne ne laisse aucun doute sur la nature du document en question. Il s'agit du « certificat » daté du 5 septembre 1760, auquel la Cour suprême du Canada a donné valeur de traité en 1990. Dans ce document (voir encadré), le général James Murray prenait les Hurons sous sa protection et interdisait aux soldats de les molester sur leur chemin du retour vers Québec. Il donnait aussi aux Hurons des garanties concernant le libre exercice de la religion catholique, le commerce avec les garnisons anglaises et leurs coutumes. En 1828, au moment où Petit Étienne faisait son récit, le document reçu de Murray était encore conservé dans la communauté. Intrigués par son existence, les hôtes du chef Petit Étienne avaient demandé à le voir, sans succès : « Avez-vous ce papier ? Non – il appartient à la nation ; il se trouve dans la maison du second chef, là où le Conseil se rencontre toujours. Pouvez-vous l'obtenir pour moi ? Personne d'autre que le Conseil ne peut le fournir. » (*ibid.*)

La manière dont Petit Étienne décrit la rencontre avec James Murray porte à croire que les discussions entre le général anglais et le chef des Hurons furent très brèves et qu'il n'y a pas véritablement eu de négociations. Peut-on alors vraiment parler de la conclusion d'un traité à Longueuil, le 5 septembre 1760 ? S'agit-il d'un document qui témoigne de pourparlers entre les Hurons et les Britanniques ? Les éléments de la tradition orale recueillis en 1828 tendent plutôt à montrer qu'il n'y a pas eu de pourparlers, que Murray a tout simplement rassuré les Hurons et qu'il a donné un ordre pour qu'on prépare un document qui allait leur permettre de rentrer librement à leur village.

Le 8 septembre 1760, convaincu que le combat était inutile, le gouverneur Vaudreuil capitulait au nom du Canada, qui tombait aux mains des Britanniques. La semaine suivante, sans

LE « TRAITÉ MURRAY » (5 SEPTEMBRE 1760)

Il est par les présentes certifié que le chef de la tribu des Hurons s'étant présenté à moi, au nom de sa nation, pour se soumettre à Sa Majesté britannique et faire la paix, a été pris sous ma protection ainsi que sa tribu entière ; et dorénavant nul officier ou corps anglais ne devra les molester ou les arrêter à leur retour à leur établissement de Lorette ; ils sont reçus aux mêmes conditions que les Canadiens et jouiront du libre exercice de leur religion, de leurs coutumes et de la liberté de commercer avec les garnisons anglaises, recommandation étant faite aux commandants des postes d'user de bons procédés envers eux.

Donné sous ma signature à Longueuil, ce 5^e jour
de septembre 1760

Signé : James Murray

(Traduit de l'anglais d'après Doughty 1911 : 50-51)

doute à Kahnawake, dans une conférence avec William Johnson qui dura deux jours (les 15 et 16 septembre), les Amérindiens domiciliés scellèrent leur intégration dans l'empire britannique. Abandonnant la neutralité négociée quelques jours plus tôt, ils devenaient officiellement les alliés des Britanniques (JP, 10 : 724-725, 766 ; 11 : 502, 608 ; 13 : 163-166). Étrangement, le récit de Petit Étienne ne fait aucune allusion à cette rencontre, pourtant très solennelle, ce qui porte à croire que les Hurons n'y assistèrent pas et rentrèrent à leur village dans les jours qui suivirent leur rencontre avec Murray.

CONCLUSION

Les historiens qui cherchent à faire l'histoire des relations entre les Européens et les Amérindiens sont constamment confrontés à la quasi-absence de documents d'origine autochtone qui permettraient de faire contrepois à la vision eurocentriste des documents français et britanniques. Dans cette perspective, un récit comme celui du chef Petit Étienne, même filtré et partiellement reproduit par des « gentlemen-anthropologues » du XIX^e siècle, se révèle particulièrement intéressant, parce qu'il offre un point de vue qui n'est plus essentiellement externe. Bien sûr, la transcription du récit de Petit Étienne n'est sans doute qu'un condensé des propos que le chef a prononcés devant ses interlocuteurs ; mais l'intérêt témoigné par ceux-ci, tant pour l'histoire ancienne des Hurons que pour leur rôle dans les derniers conflits en Amérique du Nord, porte à croire qu'ils ont noté avec soin les propos du chef huron.

Grâce aux informations transmises par le chef Petit Étienne, on peut suivre un peu mieux l'histoire des Hurons de Lorette pour la période qui va de l'arrivée de la flotte de James Wolfe devant Québec, en 1759, jusqu'à la capitulation de Montréal, en septembre 1760. Pour éviter de confiner le récit de Petit Étienne à une dimension anecdotique, je l'ai replacé dans le contexte plus large des démarches entreprises par les Britanniques pour obtenir la neutralité des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, en 1759 et 1760. Une fois situé dans ce contexte plus large, le témoignage du chef huron jette un éclairage intéressant sur les choix faits par les Hurons dans les derniers mois de la guerre de Sept Ans. Le cheminement suivi par les Hurons cadre

bien avec ce que les documents britanniques et français rapportent de l'attitude des Amérindiens domiciliés dans les mois qui précédèrent la capitulation de Montréal. Confrontés à des choix difficiles, ces Amérindiens se rangeaient officieusement dans la neutralité, attendant les derniers dénouements du conflit anglo-français avant de rendre leur position officielle.

L'attitude des Hurons est à cet égard révélatrice. Même si leurs chefs avaient décidé, dès l'automne 1759, de rester neutres, ils n'en décidèrent pas moins de suivre les Français lorsque ceux-ci abandonnèrent Québec et prirent la même direction qu'eux à l'été 1760. Les Hurons avaient choisi d'éviter les attaques contre les Britanniques pour limiter les risques de représailles, tout en restant officiellement dans le camp des Français, sans doute afin de profiter des vivres que leur procurait l'armée française. Leur décision de suivre les Français, en 1759 et en 1760, témoigne à la fois de la méfiance que devait leur inspirer les Britanniques et de la précarité de leur position. Peut-être avaient-ils aussi l'impression de former un groupe trop faible pour négocier directement avec les Britanniques ? C'est une hypothèse vraisemblable, dans la mesure où c'est uniquement au moment où ils apprirent que la paix venait d'être conclue (ou était sur le point de l'être) qu'ils envoyèrent des représentants auprès du général James Murray.

Le récit de Petit Étienne montre que les Hurons avaient conservé pendant plusieurs décennies le souvenir de leur rencontre avec Murray, ce qui constitue en soi un indice de son importance à leurs yeux. Mais le récit vient aussi appuyer la position de ceux qui considèrent que le document que Murray remit aux Hurons ne peut pas être considéré comme un traité et qu'il constitue essentiellement un « certificat de protection » qui devait faciliter le retour des Hurons vers leur village. Dans les derniers moments de la guerre de Sept Ans, la politique des Britanniques était de faire la paix avec les nations autochtones alliées des Français, et les traités constituaient la voie habituellement suivie pour y arriver. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les Britanniques avec les Amérindiens domiciliés au moment de la Conquête, d'abord à Oswegatchie, le 30 août 1760, puis à Kahnawake, les 15 et 16 septembre suivants. La rencontre entre James Murray et les Hurons de Lorette n'entre cependant pas dans cette logique.

Par définition, un traité c'est une entente qui résulte d'un processus de négociation, aussi minimal soit-il, entre deux ou plusieurs parties. Un traité est scellé d'une manière ou d'une autre par au moins deux parties, qui peuvent soit, dans la logique européenne, apposer leur signature au bas d'un document ou, dans la logique amérindienne, échanger des colliers de wampum, lesquels deviennent alors les garants de l'entente. En remettant son certificat de protection aux Hurons de Lorette, Murray agit de manière unilatérale : il n'y a pas de négociations, pas de pourparlers. Murray rassure les Hurons sur ses intentions et demande à un de ses officiers de leur remettre un document, grâce auquel ils pourront retourner sans problème jusqu'à leur village.

À Oswegatchie, les représentants des Amérindiens domiciliés ont rencontré William Johnson et ont négocié avec lui leur neutralité. Les discussions ont duré toute la journée et les deux parties se sont entendues sur certaines dispositions. À Kahnawake, les 15 et 16 septembre 1760, les mêmes domiciliés ont aussi négocié avec Johnson leur intégration dans le nouvel empire britannique. Les discussions ont duré deux jours et les engagements ont été scellés par l'échange de colliers de wampum. Il ne s'est rien passé de tel à Longueuil, au début de septembre 1760. Le récit du chef huron montre que la rencontre entre Murray et les Hurons fut très brève, qu'il n'y a pas eu de négociations entre

les deux parties et que le général anglais, de sa propre initiative, fit préparer un document que les Hurons reçurent le lendemain.

Le fait que l'on trouve dans ce document des garanties au sujet de la religion, du commerce et des coutumes ne suffit pas à en faire un traité. D'une part, Murray recevait les Hurons aux mêmes conditions que les *Canadiens*, à qui il donnait des garanties similaires à celles inscrites dans le certificat du 5 septembre 1760 ; d'autre part, il existe de nombreux autres documents, aux XVIII^e et XIX^e siècles, qui contiennent des protections particulières pour les autochtones – qu'on pense seulement à la *Proclamation royale de 1763* ou à la *Loi sur les Indiens* –, sans qu'on songe à conclure qu'il s'agit de traités. En somme, Murray pouvait très bien donner des garanties aux Hurons, sans pour autant conclure un traité avec eux.

La découverte de nouveaux documents permettra peut-être de jeter un autre éclairage sur cet événement devenu un symbole, mais pour le moment constatons que la thèse – déjà très fragile – d'une négociation ayant donné lieu à la conclusion d'un traité apparaît, à la lumière du récit de Petit Étienne, sans fondement. Ce récit suggère aussi que les Hurons n'étaient pas représentés directement à Oswegatchie lors des pourparlers du 30 août 1760, ni à Kahnawake lors de la conférence des 15 et 16 septembre 1760. D'ailleurs, les Hurons semblent n'avoir jamais par la suite invoqué le traité d'Oswegatchie, ni celui de Kahnawake. Dans les documents recueillis jusqu'à maintenant dans les archives britanniques, seuls les Iroquois de Kahnawake, Kanasatake et Akwesasne invoquent directement ces traités, précisant toutefois qu'ils furent conclus au nom des Sept Nations du Canada, dont les Hurons faisaient partie.

Le document du 5 septembre 1760, qu'on le considère ou non comme un traité, demeure malgré tout un témoin significatif dans la vie d'une collectivité. Le fait que les Hurons l'aient conservé précieusement pendant plusieurs décennies indique clairement la valeur qu'ils y attachaient. Dans l'histoire de leur petite communauté, la rencontre avec le « général anglais » fut sans doute un événement marquant. Au début de septembre 1760, les Hurons avaient toutes les raisons de craindre pour leur sécurité. La défaite finale des Français, leurs alliés traditionnels, était imminente et suscitait certainement plusieurs inquiétudes : quelle attitude allaient adopter les nouveaux maîtres du Canada à l'égard des anciens alliés autochtones des Français ? quel sort les attendait une fois la France défaite en Amérique ? C'est dans ce contexte global qu'il faut replacer la grande valeur que les Hurons attachèrent au document que leur remit Murray. Ce document, par lequel le général anglais les prenait sous sa protection, mettait un terme à leur errance commencée un an plus tôt et leur permettait de retourner dans leur village, d'y retrouver leurs maisons et leurs biens, que les Britanniques avaient épargnés. Ce petit papier marquait la fin d'une époque, celle de l'alliance avec les Français, et en inaugurait une autre, celle de l'intégration dans l'empire britannique.

Notes

1. En rendant sa décision, la Cour suprême du Canada s'est appuyée sur une mauvaise copie d'un document, dont l'original a été retrouvé quelques années plus tard aux Archives nationales du Québec (à Québec), dans les papiers du notaire B. Faribault. Le texte est reproduit dans l'ouvrage publié sous la direction de Denis Vaugeois (1996 : 18 et 159).
2. Voir, par exemple, les propos récents de l'historien Nelson Martin-Dawson, qui comparait le document du 5 septembre 1760

à un billet que lui aurait remis son directeur d'école (dans Beaulieu 2000).

3. Je cite ici le document à partir d'une traduction faite avec l'aide de Mme Lucie Quevillon.
4. Le récit de Petit Étienne contient des informations diverses, notamment sur la participation des Hurons à la guerre de l'Indépendance américaine et à la guerre de 1812-1814. Je ne retiens ici que les développements au sujet des deux dernières années de la guerre de Sept Ans en Amérique du Nord, qui occupent une large place dans son témoignage.
5. Les chefs du conseil des Hurons étaient nommés à vie. Voici ce que rapporte à ce sujet le chef Nicolas Vincent, en 1819, devant le comité de la Chambre d'assemblée : « Voici la manière, mes Frères [dont les chefs sont nommés] ; lorsqu'il meurt un Chef le Conseil en nomme un autre et l'annonce à la nation assemblée ; mais lorsque le Capitaine ou Grand-Chef meurt, on envoie des Messagers aux sept Nations ou Villages des Sauvages Chrétiens dans le Bas-Canada, avec commission de dire que le Mât est tombé et qu'ils viennent aider à le relever. Une députation de chaque s'assemble au Village. Le Grand-Chef est nommé par le Conseil de la nation et présenté aux Députés des autres Villages. » (JCABC 1819).
6. On retrouve le nom de Petit Étienne sur plusieurs pétitions de la première moitié du XIX^e siècle (voir ACNHW 1810 ; ANC 1803 ; ANC 1816a ; ANC 1816b ; ANC 1819). En 1819, dans le contexte de la réclamation des Hurons sur la seigneurie de Sillery, Petit Étienne comparait devant un comité de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, en compagnie de son gendre Nicolas Vincent, « Grand Chef ou Capitaine des Sauvages Chrétiens domiciliés à Lorette », et des autres chefs « formant le Conseil selon l'Ancien usage desdits Sauvages ou Hurons de Lorette (Ouandats) » (JCABC 1819). Petit Étienne reviendra devant un autre comité de la Chambre d'Assemblée, en 1824, en compagnie des chefs du Conseil des Hurons, encore une fois pour réclamer la seigneurie de Sillery (JCABC 1824). Dans les deux cas, c'est le chef Nicolas Vincent qui prit la parole et répondit, au nom des autres chefs, aux questions du comité.
7. Au XVIII^e siècle, des traités de neutralité furent conclus entre les Amérindiens domiciliés et les autorités de New York. Il n'est pas certain, par contre, que les Hurons faisaient partie de ceux qui ont conclu ces ententes, qui ne furent de toute façon pas respectées.
8. La participation des Hurons à la bataille des Plaines d'Abraham apparaît tout à fait vraisemblable, même si les sources françaises sont discrètes à ce sujet. Dans son étude publiée en 1900, Lindsay, qui s'appuyait sur l'allocation qu'avait prononcée P.-J.O. Chauveau lors de l'inauguration du monument des Braves, affirmait que les Hurons avaient combattu aux côtés des Français lors de la bataille des Plaines d'Abraham et en 1760 lors de la bataille de Sainte-Foy : « Ils prirent part à la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham, où leur tactique sauvage de se jeter à plat ventre pour tirer et se mettre en embuscade dans les taillis, nuisit à l'ordre du combat et jeta la confusion dans les rangs. Mais ils prirent leur revanche en combattant glorieusement sous les ordres de Lévis à la journée de Sainte-Foy. » (1900 : 276)
9. On ne connaît pas la date exacte de cette rencontre, mais elle se situe probablement à la fin de janvier ou au début de février 1760. Elle eut lieu à Onontagué, « capitale » de la confédération iroquoise. Selon Pierre Pouchot (1781, 2 : 183), « Ces paroles avoient été envoyées par nos Sauvages suivant l'intention de M. de Vaudreuil, qui les y avoit déterminés » ; les propos tenus à cette occasion sont rapportés à Johnson par les Iroquois des Six Nations au milieu de février 1760 (JP, 3 : 188-190). Le porte-parole des Amérindiens domiciliés affirma parler au nom de vingt-deux nations (*ibid.* : 188).
10. Certains Amérindiens domiciliés se présentaient aux forts anglais pour y échanger des fourrures, mais les Britanniques n'étaient pas dupes du double jeu de certains d'entre eux qui, sous prétexte de commerce, venaient espionner pour le compte des Français (voir Pouchot 1781, 2 : 190).

11. Au moment de négocier la capitulation de Montréal, le gouverneur Vaudreuil demanda une « suspension d'armes jusqu'au 1^{er} octobre », le temps de s'assurer que la paix n'avait pas déjà été conclue en Europe (Anonyme 1760 : 259). Jeffery Amherst rejeta évidemment cette requête. L'article 13 de la *Capitulation de Montréal* prévoyait tout de même que « La présente Capitulation deviendrait Nulle et sans Effet quelconques », « Si avant ou après l'Embarquement du M¹⁵ de Vaudreuil, La Nouvelle de la paix arrivoit, Et que par le Traité Le Canada resta à Sa M¹⁶ T. C. » (Shortt et Doughty 1918, 1 : 9).
12. La stratégie retenue par le commandant en chef Jeffery Amherst consistait à prendre la ville de Montréal dans un étou : Amherst descendrait lui-même le fleuve jusqu'à Montréal, pendant que Haviland emprunterait la voie du Richelieu et que Murray monterait le Saint-Laurent. Le fort Oswego, sur le lac Ontario, était le point de ralliement de l'armée de Amherst, qui était accompagnée par environ huit cents guerriers iroquois, conduits par William Johnson (JP, 12 : 190).

Remerciements

Je tiens à remercier M. Serge Goudrault, qui a eu l'amabilité de me transmettre une copie des articles du journal *The Star*, où sont rapportés les propos du chef Petit Étienne. Je remercie aussi Mme Marie Parent, Mme Lucie Quevillon et M. Jean-Pierre Sawaya pour leur aide dans la préparation de cet article. Je remercie enfin M. Denys Delège pour ses commentaires sur une première version de ce texte ; bien que nous soyons en désaccord sur le sens qu'il faut donner au document du 5 septembre 1760, ses remarques m'ont permis de préciser certains points de mon article.

Documents d'archives

- ACNHW = Archives du Conseil de la nation huronne-wendate, 1810 : « Nicolas Vincent et al. à Louis de Salaberry, Jeune-Lorette, 22 juin ».
- ANC = Archives nationales du Canada, Ottawa, 1803 : « Thomas Martin, Petit Étienne et al., s.d. [circa 1803] ». Fonds RG10, bob. C-11000, vol. 10 : 9565.
- , 1816a : « Nicolas Vincent et al. à Joseph Octave Plessis, Jeune Lorette, 18 avril 1816 ». Fonds RG10, bob. C-13339, vol. 488 : 28900-28902.
- , 1816b : « Nicolas Vincent et al. à John Wilson, Jeune Lorette, 10 juin 1816 ». Fonds RG10, bob. C-13339, vol. 488 : 28903-28904.
- , 1819 : « Nicolas Vincent et al. au duc de Richmond, Lorette, 21 janvier 1819 ». Fonds RG10, bob. C-13395, vol. 625 : 182440-182447.

Ouvrages cités

- AMHERST, Jeffery, 1931 : *The Journal of Jeffery Amherst, Recording the Military Career of General Amherst in America from 1758 to 1763*. J. Clarence Webster, dir., Toronto, The Ryerson Press.
- ANONYME, 1760 : « Relation de la suite de la campagne de 1760 », dans *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755-56-57-58-59-60*. Publiés sous la direction de H.-R. Casgrain, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers, 1895.
- ANONYME, 1828a : « Indian Lorette ». *The Star and Commercial Advertiser / L'Étoile et Journal du commerce* 11, 13 février.
- , 1828b : « Indian Lorette ». *The Star and Commercial Advertiser / L'Étoile et Journal du commerce* 12, 20 février.
- , 1828c : « Indian Lorette ». *The Star and Commercial Advertiser / L'Étoile et Journal du commerce* 13, 27 février.

- BEAULIEU, Alain, 2000 : « Les pièges de la judiciarisation de l'histoire autochtone ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* LIII (4) : 541-551.
- , [à paraître] : « Les garanties d'un traité disparu : le traité d'Oswegatchie, 30 août 1760 ». *Revue juridique Thémis* XXXIV (2) : 366-404.
- BEAULIEU, Alain, et Jean-Pierre SAWAYA, 1997 : « Qui sont les Sept Nations du Canada? Quelques observations sur une appellation ambiguë ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXVII (2) : 43-51.
- , 2000 : « L'importance stratégique des Sept Nations du Canada (1650-1860) ». *Bulletin d'histoire politique* VII (2-3) : 87-107.
- BEAULIEU, André, et Jean HAMELIN, 1973 : *La Presse québécoise des origines à nos jours*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- CASGRAIN, Henri-Raymond, dir., 1889 : *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada, de 1756 à 1760*. Montréal, C.O. Beauchemin.
- CHAREST, Paul, 1996 : « La supposée disparition des Atikamekw et des Montagnais ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXVI (2) : 85.
- COLE HARRIS, Richard et al., 1987 : *Atlas historique du Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- DELÂGE, Denys, 1991 : « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I : Migration et rapports avec les Français » ; « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. II : Rapports avec la Ligue iroquoise, les Britanniques et les autres nations autochtones ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXI (1-2) : 59-70 et XXI (3) : 39-50.
- DOUGHTY, Arthur G., dir., 1911 : *Report of the Work of the Archives Branch for the Year 1910*. Ottawa, Government Printing Bureau.
- FRÉGAULT, Guy, 1975 : *La Guerre de la conquête, 1754-1760*. Montréal, Fides.
- JCABC = *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*. John Neilson, Québec.
- JP = *The Papers of Sir William Johnson*. James Sullivan et al., dir., 1921-1965 : Albany, The University of the State of New York, 14 vol.
- LINDSAY, L. S.-G., 1900 : *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*. Montréal, La Cie de Publication de la Revue canadienne.
- MACLEOD, D. Peter, 2000 : *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*. Montréal, VLB éditeur.
- MATHIEU, Jacques, dir., 1993 : *Les Plaines d'Abraham : le culte de l'idéal*. Sillery, Septentrion.
- MURRAY, James, 1762 : « Rapport du général Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada, daté du 5 juin 1762 », dans Adam Shortt et Arthur G. Doughty, dir., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 29-63. Ottawa, J. de L. Taché, 1918.
- O'CALLAGHAN, E. B., dir., 1856-1887 : *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*. Albany, Weed, Parsons and Co., 15 vol.
- PAQUET, Stéphane, 1997 : « Alliances et traités de 1760. Réflexions sur le débat historiographique ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXVII (2) : 32-42.
- POUCHOT, Pierre, 1781 : *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*. Yverdon, [s.n.], 3 vol.
- SAVARD, Rémi, 1996 : « Commentaire sur *La Fin des alliances franco-indiennes...* ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXVI (1) : 78-80.
- SAWAYA, Jean-Pierre, 1998 : *La Fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent, xvii^e-xix^e siècle*. Sillery, Septentrion.
- SHORTT, Adam, et Arthur G. DOUGHTY, dir., 1918 : *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, vol. 1, p. 29-63. Ottawa, J. de L. Taché.
- VAUGEOIS, Denis, 1995 : *La Fin des alliances franco-indiennes : enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu traité en 1990*. Montréal, Boréal.
- , dir., 1996 : *Les Hurons de Lorette*. Sillery, Septentrion.
- VINCENT-TEHARIOLINA, Marguerite, 1995 : *La Nation huronne*. Sillery, Septentrion.